



# PROFESSIONNEL DU GAZ INSTALLATION - MAINTENANCE

## UN NOUVEL ARRÊTE APPLICABLE AU 1<sup>er</sup> JANVIER 2020 - SOYEZ PRÊTS !

### Invitation

17h30 / 19h  
CAPEB de l'Eure  
67, rue Pierre Tal-Coat  
**27000 Evreux**

### Jeudi 26 Septembre 2019

Contactez-nous  
02 32 23 50 50

RÉUNION  
ANIMÉE

Par



Philippe BERTHOU,  
Chargé d'affaires - Formateur - QUALIGAZ

Modification des règles d'installation Gaz  
Fin de l'arrêté du 2 Août 1977

Nous vous présenterons le nouvel arrêté qui sera applicable au 1<sup>er</sup> Janvier 2020.

Champ d'application : les installations gaz en bâtiment d'habitation

Les modifications s'appliquent :

- à toute nouvelle installation de gaz en immeuble neuf et en immeuble existant ;
- à tout complément d'installation de gaz existante ;
- à toute modification d'une installation de gaz existante.

Les principales évolutions

- nouvelle dénomination des organes de coupure obligatoires ;
- disparition du certificat de conformité modèle 4 ;
- création d'un passeport technique ;

Questions, réponses

capeb.fr/eure

@capeb.eure

Disponible sur  
App Store

DISPONIBLE SUR  
Google play



Merci de vous inscrire avant le  
20 Septembre 2019

A retourner par mail accueil@capeb-eure.fr

Ou courrier : CAPEB  
67, rue Pierre Tal-Coat 27000 Evreux

Cachet de l'entreprise

Mme, M.....

Participera à la réunion du 26 septembre 2019

Nombre de personne(s)